



Droits démission d'un emploi étudiant pour un stage obligatoire ?

Par **dodo**, le **12/04/2011** à **19:49**

Bonjour,

Cela fait presque 5 ans que je travaille dans une grande entreprise en contrat étudiant temps partiel. Dans le cadre de mes études je dois effectuer un stage obligatoire de minimum 4 mois. Seulement, mon employeur refuse de me licencier je suis donc obligée de démissionner pour effectuer ce stage obligatoire non rémunéré.

Sachant que j'ai cotisé presque 5 ans pour le chômage, pourriez-vous me dire s'il n'existe aucune loi ou recours pour qu'à la fin de mon stage (et donc de mon statut étudiant) je ne me retrouve pas sans revenu ?

Merci d'avance pour vos réponses !